

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
6 juillet 2022

L'an deux mil vingt deux

Le 12 juillet à dix-huit heures,

DATE D'AFFICHAGE :
19 juillet 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 20
- Procurations : 8
- Absent : 1
- Votants : 28

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

ETAIENT PRÉSENTS: M. VALTON, Mme JAFFRE, M. JOUANJEAN, Mme ROBIC, M. JOLIVET, Mme CELO, M. GUILLEROT, M. KERYHUEL, Mme GUYADER, M. LE PORS, Mme PILLET, M. DU CHOUCHE, M. SUPLY, M. COLIN, Mme ROUSSET, Mme GIANNI, M. RUBIANO, M. DAHIREL, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE.

AVAIENT DONNE POUVOIR : Mme LE NORMAND-BERNIER à Mme Marie CELO, M. LORQUET à Mme Marie-Hélène ROBIC, M. Philippe FLATRES à Mme Patricia JAFFRE, Mme MADELENAT à M. DU CHOUCHE, Mme LE TEUFF-LE DARZ à Mme GUYADER, Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, Mme JEFFROY à Mme GIANNI, Mme DARMON à Mme NORMANT.

ABSENT : M. MILES

Mme CELO est désignée en qualité de Secrétaire de séance.
Le Procès-verbal de la réunion du 1^{er} juin 2022 est approuvé à l'UNANIMITE.

N°2022 -12 – Décision Modificative n°1-2022 – Budget Ville

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient d'ajuster les chapitres comme suit :

- Intégrer le résultat du budget annexe de Kerhoas au chapitre 002 du budget principal,
- Abonder les crédits au chapitre 21 du budget principal pour les éventuelles préemptions dans le cadre du projet de centralité augmentée,
- Abonder les crédits sur le chapitre 26, pour la souscription de la ville, au capital de la société SPL, Bois Energie Renouvelable

Chapitre	Article	Libellé	Proposé en euros
21	21318	Autres bâtiments	- 500
21	2138	Autres constructions	+ 800 000
23	2315	Opération : itinéraires cyclables	- 800 000
26	261	Titre de participation	+ 500
002	002	Résultat de fonctionnement reporté	+ 469 134,12
75	7551	Excédent des budgets annexes (ZA Kerhoas)	- 469 000
75	7588	Autres produits de gestion courante	- 134,12

Vu l'avis du bureau municipal du 21 juin 2022

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 5 juillet 2022,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la Décision Modificative n°1-2022 du Budget Ville.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, ADOPTE à L'UNANIMITE

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,
Pour Extrait certifié conforme

LARMOR-PLAGE, le 13 juillet 2022

